

N/REF : 25/02/2026 11H49 C:000073 I:02307
V/REF : AC/C40923
V/Email reçu le Mercredi 25/02/2026 a 11H49

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HDV
IMMEUBLE : HAUTS VARENNE -HDV
5BIS, CHEMIN DE LA VARENNE
LES HAUTS DE VARENNE
44390 NORT SUR ERDRE

Rennes, le 05 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002
LOCALISATION : 5BIS CHEMIN DE LA VARENNE - MME SOUCHU 07 61 99 72 82
LOGEMENT N° 115865, PORTE N°B31, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT POMMEAU ET FLEXIBLE DOUCHE
Donneur d'ordre : M. T CERMELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 04/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REMPLACEMENT POMMEAU DE DOUCHE AVEC FLEXIBLE
REFIXATION BARRE DE DOUCHE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 04/03/26 a 15H48 M. T CERMELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL039-Rempl.douchette/pommeau yc joint	1	68,00	68,00
TOTAL H.T.				68,00
T.V.A. a 10,00%				6,80
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>74,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.